

# PLAN BOIS CONSTRUCTION

Troisième édition

2017-2020

Pour la sensibilisation des acteurs  
à l'usage du bois dans la construction

**AXE 1 – Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage**

**AXE 2 – Facilitation de l'appropriation des référentiels techniques**

**AXE 3 – Bois et performances environnementales du bâtiment**

Le Plan Bois Construction III est financé par le CODIFAB, France Bois Forêts et l'État.



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



Comité Stratégique  
de Filière Bois



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



# **PLAN BOIS CONSTRUCTION**

## **Troisième édition (2017-2020)**

### **PRÉAMBULE**

Suite à un travail de concertation avec la filière et les organisations professionnelles du bâtiment, un 1<sup>er</sup> plan d'actions a été engagé en 2009 dans le but de démontrer les performances des solutions bois et leur capacité à répondre aux exigences techniques de la réglementation du bâtiment. Ce plan d'actions est aujourd'hui achevé dans sa quasi-totalité.

En 2014, le gouvernement a lancé un second plan en apportant son soutien à trois nouveaux axes stratégiques, à savoir la valorisation de l'offre de formation en vue de renforcer les compétences, l'attractivité des métiers et la performance des acteurs de la construction et de la rénovation en bois, la valorisation des feuillus dans la construction et le positionnement des solutions bois sur le marché de la réhabilitation.

Dans la continuité, un plan bois N°3 constitué de trois axes est en cours. Il s'attachera en particulier à lever les freins culturels et à positionner favorablement les solutions bois dans la perspective de la future réglementation environnementale du bâtiment.

### **DÉFINITION DES TROIS AXES DU PLAN**

#### **Axe 1 – Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage**

Même si la filière a engagé depuis plusieurs années de nombreuses et efficaces actions de communication notamment avec la mise en place des prescripteurs bois, la création de la cellule Grand Projet Grand Paris ou le développement d'outils majeurs reconnus par la profession, la filière bois peine à convaincre des Maîtres d'Ouvrage importants à oser le bois en rénovation ou en neuf. Les multiples rencontres effectuées lors de l'élaboration de l'outil Arbre ont permis d'une part, de conforter l'idée que l'outil d'aide à la décision qui va être mis à disposition est attendu et représente une réelle avancée dans la sensibilisation des Maîtres d'ouvrages mais également d'autre part, qu'une catégorie de donneurs d'ordres reste encore bloquée dans le passage à l'acte alors qu'ils ont de réelles motivations pour l'utilisation du bois dans la construction.

Ces Maîtres d'ouvrages qui représentent des millions de m<sup>2</sup> de logement (comme la Poste, la SNCF, la Sécurité Sociale, certains bailleurs sociaux, les promoteurs, les collectivités, etc) expriment le besoin d'être accompagnés dans leur démarche d'intégration de programmes de constructions neuves ou de réhabilitations en bois. Si cette demande ne trouve pas une offre d'accompagnement suffisamment étoffée et/ou adaptée aux problématiques de la construction bois, c'est que celle-ci reste insuffisamment audible ou visible aux yeux des donneurs d'ordre. Cette carence révèle un manque de clarté de l'offre de programmes d'accompagnement de la filière bois.

#### Objectif

Cet axe 1 du Plan Bois 3 intitulé "Accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage" aura pour but d'organiser, clarifier et construire un discours commun à toute la filière bois à destination de ces différentes typologies de prescripteurs, donneurs d'ordres et Maîtres d'ouvrages, en diffusant un message adapté aux attentes des différentes cibles. Ensuite, pour donner confiance envers l'offre bois, un retour d'expériences d'opérations achevées mettra en évidence les spécificités bois à maîtriser dans l'élaboration d'un programme.

Se dessinera alors une méthode, un discours et l'identification des acteurs que constitue l'offre de la filière bois pour répondre à ces donneurs d'ordres.

Il est proposé que les travaux menés dans le cadre de cet axe portent sur les marchés du logement collectif et du tertiaire en neuf et réhabilitation.

## **Axe 2 – Facilitation de l'appropriation des référentiels techniques**

L'axe 2 est spécifiquement dédié à la facilitation de l'appropriation de tous les référentiels techniques de la filière bois.

Les solutions techniques de la filière sont diverses malgré tout le travail de standardisation effectué ces dernières années. Elles peuvent par conséquent être perçues comme complexes. Ces techniques constructives sont peu ou pas enseignées dans la plupart des formations initiales destinées aux acteurs de la construction. Une mise à niveau très importante en matière de justifications techniques multicritères a été entreprise depuis plusieurs années. Cela occasionne donc actuellement la diffusion sur le marché d'un certain nombre d'outils qu'il faut détecter.

Les différentes actions des Plans Bois (Catalogue Construction bois, Site bibliobois, toutes les études feu/acoustique/thermique...) ont permis de travailler pour l'ensemble des acteurs de la construction, que ce soit pour les industriels, les entreprises, les maîtres d'œuvre, les maîtres d'ouvrages, les économistes de la construction, les enseignants... Mais il apparaît important de mettre tous ces acquis en perspective, au travers d'un outil panoramique efficace pour les prescripteurs et acteurs techniques (BET, bureaux de contrôle...).

### Objectif

L'objectif n'est pas de lancer un programme de formation, ni d'amorcer des approches d'évaluations (sur des sujets en cours qui n'auraient encore pas aboutis à des consensus dans certaines enceintes normatives) mais de favoriser, par sensibilisation et élaboration d'un outil adapté, l'appropriation des acquis techniques de la filière.

## **Axe 3 – Bois et performances environnementales du bâtiment**

L'axe 3 est destiné dans un premier volet, à analyser les performances des systèmes constructifs en bois dans le cadre de l'expérimentation des bâtiments à énergie positive et réduction carbone visant à préparer la future réglementation environnementale des bâtiments neufs ; un second volet étant dédié à la qualité de l'air dans les constructions bois.

Cela comprend le suivi d'opérations bois construction qui vont être évaluées en utilisant le référentiel « énergie carbone » défini pour l'expérimentation et dont les niveaux de performance au regard de ce nouveau label « Energie positive et réduction carbone » seront observés.

Sur ces projets, une action d'analyses qualitatives détaillées permettra, en complément de la capitalisation « quantitative » et statistique de l'Observatoire national PEBN, d'identifier les performances d'opérations bois construction représentatives, d'identifier les principaux paramètres influents et de donner des orientations en matière de conception pour l'avenir des bâtiments et des produits (écoconception).

### Objectif

Le retour d'expérience pour les maîtres d'ouvrages sur les travaux, de modélisations énergétiques et environnementales, permettra également de relever les besoins d'améliorations de l'accès et/ou de l'utilisation des données de composants bois. A cet égard une attention particulière sera apportée au vademecum pour les maîtres d'ouvrage réalisé par les commissions techniques d'Adivbois dans le cadre du plan IGH bois.

## SIGNATAIRES DU PLAN BOIS 3

### L'ÉTAT

**Julien Denormandie, Secrétaire d'État  
auprès du Ministre de la Cohésion des  
Territoires**



**Nicolas Hulot, Ministre de la Transition  
écologique et solidaire**

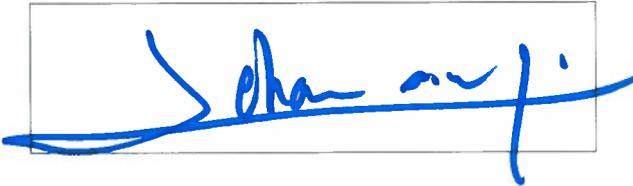


**Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture  
et de l'Alimentation**



### CSF BOIS

**Luc CHARMASSON, Vice- Président du  
Comité Stratégique de Filière Bois**



### LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES DE FILIÈRE BOIS

**Philippe ROUX, Président de l'Union des  
Métiers du Bois – Fédération Française du  
Bâtiment**



**Jean-Marc DESMEDT, Président de l'Union  
Nationale Artisanale Charpente Menuiserie  
Agencement – Confédération de l'Artisanat et  
des Petites Entreprises**



**Christian LOUIS-VICTOR, Président de  
l'Union des Industriels et Constructeurs Bois**



Signé à STRASBOURG,  
le 28 septembre 2017